



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

TRANS/SC.2/1998/12/Add.6  
25 septembre 1998

FRANCAIS SEULEMENT

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer  
(Cinquante-deuxième session, 5-7 octobre 1998,  
point 14 de l'ordre du jour)

APPLICATION DE L'HEURE D'ETE

Additif 6

Transmis par le Gouvernement grecque

Veuillez noter que la distribution de la documentation pour le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer n'est plus restreinte. Le secrétariat a adopté, en conséquence, le nouveau système d'affichage où les documents de travail seront présentés comme suit: TRANS/SC.2/l'année de la session/numéro d'ordre, tandis que les rapports, les ordres du jour provisoires, les résolutions et les publications principales continueront d'avoir le même type de cote qu'avant: TRANS/SC.2/numéro d'ordre.

## **L'application de l'heure d'été pour l'année 1998**

La Grèce a transposé la huitième Directive 97/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 22.07.1997 dans la législation hellénique par la Décision commune du Ministre de l'Économie Nationale, du Ministre du Développement et du Ministre des Transports et Communications no 25547/ 1320/ 97 du 25.09.1997.

Selon ces dispositions, pour l'année courante l'application de l'heure d'été :  
a commencé le Dimanche 29 Mars et  
se terminera le Dimanche 25 Octobre.

### **L'heure à laquelle a lieu la transition (heure locale) au début et à la fin de la période d'application de l'heure d'été**

Au début de l'application de l'heure d'été, la transition a lieu à 03h.00 (heure locale hiver) qui devient 04h.00 et à la fin de la période de l'heure d'été la transition a lieu à 04h.00 (heure locale été) qui devient 03h.00.

### **La période à moyen terme (nombre d'années) pendant laquelle les dates de la période de l'heure d'été pourraient être normalisées**

La Grèce, ayant transposé la huitième Directive 97/44/CE dans la législation hellénique, se conforme aux dates d'application de l'heure d'été prévues dans cette directive, à savoir jusqu'à l'an 2001 le début de l'application de l'heure d'été aura lieu le dernier Dimanche de Mars et sa fin le dernier Dimanche d'Octobre.